



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
99121016232-20221207-VI-DEL-2022-087-DE
Date de récépissé : 14/12/2022
Date de réception préfecture : 14/12/2022

Date de convocation : 1^{er} décembre 2022

Délibération n° VI-DEL-2022-087

Date d'affichage : 1^{er} décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 27

Votants : 35

Objet : Exception au repos dominical pour les commerces de détail – année 2023

L'an deux mille vingt-deux, le sept décembre à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
M.	Fouad	EL M'KHANTER	2 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Sana	AABIBOU	8 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
M.	Dramane	KÉÏTA	Conseiller municipal
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Franck	COENNE	Conseiller municipal
M.	Joseph	ZOGBA	Conseiller municipal
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal
M.	Tarik	MEZIANE	Conseiller municipal
Mme	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	Conseillère municipale

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Gilbert DALLERAC représenté par Mme Françoise PYBOT, Mme Maïram SY représenté par M. Dramane KÉÏTA, M. Patrick JULISSON représenté par Mme Paola LEROY, Mme Kadiatou LY représentée par Mme Emmanuelle ROYERE, Mme Sabah AÏD représentée par Mme Claude MASURE, M. Joël NOLLEAU représenté par M. JOSSO, Mme Clotilde DOUARD représentée par M. Tarik MEZIANE,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sana AABIBOU.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2015-090 du 6 août 2015, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

VU le Code du Travail,

VU l'avis de la Commission « Stratégie Financière et Fonctions Support » en date du 29 novembre 2022,

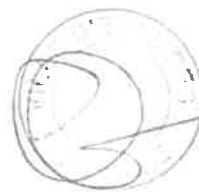
CONSIDERANT la nécessité de recueillir l'avis du Conseil municipal, sur le principe d'ouverture dominicale des commerces de détail,

CONSIDERANT les demandes de dérogations produites par les enseignes Carrefour, Leclerc, Picard Surgelés, Grand Frais, Lidl, Noz, Joué Club, Maxi Zoo, Intersport et le Syndicat des métiers de la distribution et des services de l'automobile (Mobilians Ile-de-France),

Après en avoir délibéré, par 31 voix pour et 4 voix contre (MM Hillaire, Corbel, Mmes Binet-Dézert, Commeignes),

- Emet un avis favorable au principe d'ouverture de 12 dimanches maximum par branche de commerce, pour 2023, aux dates proposées ci-dessous, dans le respect des contreparties obligatoires offertes aux salariés :
 - « Hypermarchés » : les dimanches 8 et 15 janvier, 25 juin, 2 juillet, 27 août, 3 septembre, 8 octobre, 3, 10, 17, 24 et 31 décembre 2023,
 - « Articles de sport » : les dimanches 15 janvier, 18 juin, 2 juillet, 27 août, 3 et 10 septembre, 3, 10, 17 et 24 décembre 2023,
 - « Equipement de la maison » : les dimanches 15, 22 et 29 octobre, 5, 12, 19 et 26 novembre, 3, 10, 17, 24 et 31 décembre 2023,
 - « Jeux et jouets » : les dimanches 3, 10, 17 et 24 décembre 2023,
 - « Animalerie » : les dimanches 15 et 22 janvier, 2 juillet 2023,
 - « Automobile » : les dimanches 15 janvier, 12 mars, 16 avril, 11 et 18 juin, 9 et 16 juillet, 17 septembre, 15 et 22 octobre, 3 et 10 décembre 2023.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.



Franck MARLIN
Maire d'Etampes